

PROCURATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2023

Je, soussigné, (Le(a) mandant(e)),

Représentant légal de [optionnel]

Demeurant :

Numéro registre national (au dos de la carte d'identité) :

Empêché d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Émissions Zéro du 24 novembre 2023.

Désigne pour me représenter à cette assemblée (obligatoire):

Mme/M. qui accepte, et donne au mandataire le pouvoir de prendre part à toutes les délibérations, voter, amender ou rejeter les propositions à l'ordre du jour, assister à toute assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la susdite assemblée ne pourrait valablement délibérer, passer et signer les actes, pièces et procès-verbaux.

Les procurations seront signées manuellement sur le présent formulaire de convocation. Seules les signatures originales, légalement valables, seront recevables. Afin de permettre les vérifications d'usage (validité des procurations, absences de doublons ...), les procurations devront parvenir par courrier au siège d'Émissions Zéro, Rue Nanon 98, 5000 NAMUR au plus tard **le 20 novembre** ou par courriel. Dans ce cas, le coopérateur imprime sa procuration, la signe, la scanne et la fait parvenir à info@emissions-zero.coop.

Fait à le 2023

Le(a) mandant(e)

Le(a) mandataire

(Signature précédée de la mention
manuscrite "Bon pour pouvoir")